

Pharmacie en Afrique: pilier de la santé publique malgré les difficultés

Le jour du 25 septembre est consacré à la célébration des pharmacies dans le monde. En Afrique, les pharmacies sont des acteurs incontournables du système de santé. En constante évolution, elles jouent un rôle de mire dans la prestation des soins de santé aux populations.



Les pharmacies en Afrique sont bien plus que de simples points de vente de médicaments. Elles servent de véritables centres de conseil et de support médical pour les patients. Les pharmaciens, en plus de délivrer des médicaments, fournissent des informations essentielles sur leur utilisation appropriée, ce qui contribue à l'amélioration de la santé publique.

L'accès aux pharmacies est relativement bon dans les zones urbaines, mais les défis persistent dans les zones rurales, où l'accessibilité aux soins de santé reste un problème majeur. Dans ces régions éloignées, les pharmacies sont souvent l'un des rares points d'accès à des médicaments essentiels.

Malgré leur importance, les pharmacies en Afrique font face à des défis significatifs. L'un des problèmes majeurs est la contrefaçon de médicaments. Des médicaments contrefaits ou de mauvaise qualité peuvent être dangereux pour la santé des patients. Les autorités travaillent à renforcer la réglementation et le contrôle de la qualité des médicaments pour lutter contre ce fléau.

Malgré ces défis, les pharmacies en Afrique représentent un atout précieux pour le système de santé. Les opportunités pour améliorer davantage les soins de santé sont nombreuses. Par exemple, l'intégration de la technologie peut aider les pharmacies à gérer plus efficacement les stocks de médicaments, à suivre les données sur la santé et à améliorer la communication avec les patients.

Megan Valère SOSSOU

**Achat en pharmacie au Bénin :
Pourquoi du bonbon à la place
du reliquat ?**



« Nous n'avons pas la monnaie », « Il vous reste 55 F », « Il vous reste 90 F », « Monsieur, nous vous devons 60 F », c'est en ces termes que les caissiers en difficulté de trouver du reliquat à leurs clients s'expriment à la fin des achats. Des reliquats que ces derniers n'auront jamais le temps de toucher à moins d'insister. Les quelques rares clients qui le font sont perçus comme des radins.

Dans les officines de pharmacie au Bénin, il se développe un comportement peu orthodoxe envers la clientèle depuis quelques années. Il s'agit d'une trouvaille des caissiers à la problématique de reliquat après achat de médicament.

En effet, après achat de médicaments dans une pharmacie, les reliquats sont souvent difficiles à trouver. Il s'agit en général des monnaies de 5 F, de 10 F et de 25 F. Ils sont de plus en plus nombreux, ces usagers des pharmacies du Bénin à se plaindre de cette vilaine façon de garder leurs reliquats.

Sans vouloir paraître un grippe-sou ou un rapiat, d'autres choisissent d'abandonner leurs reliquats. Mais ce n'est pas le cas chez certains. Étant donné qu'un adage africain nous enseigne que lorsque tu perds ton cabri et tu retrouves les boyaux, il faut les ramasser, ils n'hésitent pas à prendre le bonbon à eux proposé à la place du reliquat.

C'est le cas Maurice D., un enseignant qui ne badine pas sur ces reliquats. De passage dans une pharmacie à Bohicon, il regrette qu'on lui donne du bonbon en lieu et place de son reliquat alors qu'il ne l'avait pas demandé. Un bonbon aphrodisiaque en plus, déplore-t-il avant de s'interroger, quelles dispositions légales permettent aux pharmacies de proposer un produit non prescrit.

De petits reliquats pourtant grossissants

Nous avons fait le tour de quelques pharmacies dans le département du Zou au centre Bénin. Dans la plupart, il faut faire une mauvaise mine pour avoir difficilement une décharge afin de justifier plus tard du reliquat. Sur neuf (09), sept (07) usagers rencontrés n'ont pas été informés du reste de leurs monnaies dans une pharmacie en plein cœur de la ville de Bohicon. Une ignorance qui profite bien aux caissières en complicité avec leurs employeurs.

À Abomey, nous approchons une caissière qui s'est confiée à nous. Elle avoue, « Dès fois, la somme des reliquats peut faire plus de 100 000 F cfa par mois et peut régler trois mois de salaire d'un employé ». Mais reconnaît-elle : « Quand nous sommes en face d'un client téméraire, nous sommes amenés à proposer des produits de moindre coût comme les bonbons pour entamer leur reliquat ». Parfois, déclare-t-elle, l'efficacité à la caisse se mesure à l'engrangement de ces reliquats. Des reliquats qui ne sont souvent pas remboursés aux ayant droit et qui finissent à coup sûrs dans les poches des responsables.

5 F, 10 F, 15 F, 20 F, 25 F et bien d'autres sont autant d'argents dans les localités comme Glazoué, Zakpota, Savè. Car ils peuvent permettre à de nombreux ménages de s'approvisionner en eau potable pendant deux à trois jours.

Alors si, offrir un produit non prescrit à un client en pharmacie est interdit par la réglementation en vigueur, recaler son reliquat qui pouvait lui servir à faire d'autres

achats plus importants est un crime.

Megan Valère SOSSOU

Pharmacie au Bénin: les raisons du retrait des lots de spécialité **IMMU-C SachetB/10**

Suite à un défaut de fabrication constaté sur les lots de médicaments 1370122 et 1380122 de la spécialité IMMU-C Sachet B/10, l'Agence Béninoise de Régulation pharmaceutiques ABRP procède à une mise en quarantaine desdits lots. Un défaut de fabrication qui se traduit par la présence d'agrégat de particules jaunâtres collés à la paroi des sachets de la dites spécialité.



Le Directeur Général invite par la même occasion les établissements pharmaceutiques et toutes structures sanitaires à retirer sans délai, les boîtes des lots susvisés et à mettre en quarantaine les stocks concernés en attendant une investigation plus approfondie.

Santé au Bénin : Des médicaments antipaludiques jugés non conformes

Dans une alerte émise le vendredi 02 décembre 2022, l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP) a ordonné le retrait de lots de spécialités de médicaments antipaludiques dans tous les établissements pharmaceutiques et structures sanitaires au Bénin.



En effet, cette alerte fait suite à une série d'analyse effectuée par l'agence Nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau (ANCQ) et dont les résultats font état de la non-conformité de certains lots de médicaments antipaludiques. Au total neuf (09) médicaments ayant pour principes actifs la quinine sulfate, la quinine dihydrochloride, la quinine dihydrochlorydrate et l'Artéméter

« Je voudrais inviter tous les établissements pharmaceutiques et toutes les structures sanitaires à **retirer de leurs stocks, les boîtes des lots susvisés et à les retourner, sans délai, aux sociétés de Grossistes Répartiteurs pour les dispositions qui s'imposent** » a insisté Dr CHABI dans son adresse.

Rappelons que c'est dans le cadre de la surveillance du marché au Bénin que l'Agence béninoise de régulation Pharmaceutique a effectué sur toute l'étendue du territoire national des prélèvements de médicaments antipaludiques dans certaines officines de pharmacie.

Megan Valère SOSSOU



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

AGENCE BÉNOISE DE RÉGULATION
PHARMACEUTIQUE

N° 2512 MS/ABRP/DIVEC/SVUREC/SA

01 BP 882 - Cotonou
Tél : +229 21 33 2178 / 21 33 21 63
Adresse mail : sante.infos@gouv.bj
Site web : www.sante.gouv.bj

Cotonou, le 02 DEC 2022

ALERTE

(Pour large diffusion)

Du Directeur Général

A l'attention de :

<input checked="" type="checkbox"/>	Membres de la Commission Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	ANSSP
<input checked="" type="checkbox"/>	Ordre des Pharmaciens	<input checked="" type="checkbox"/>	DDS
<input checked="" type="checkbox"/>	Ordre des Médecins	<input checked="" type="checkbox"/>	SNIGS
<input checked="" type="checkbox"/>	Grossistes-Répartiteurs	<input checked="" type="checkbox"/>	FSS
<input checked="" type="checkbox"/>	Fabricants	<input checked="" type="checkbox"/>	INMES
<input checked="" type="checkbox"/>	Syndicats	<input checked="" type="checkbox"/>	ROBS
<input checked="" type="checkbox"/>	DGCI	<input checked="" type="checkbox"/>	Association des Consommateurs
<input checked="" type="checkbox"/>	DNSP	<input checked="" type="checkbox"/>	CNHU
<input checked="" type="checkbox"/>	Pharmaciens d'officine	<input checked="" type="checkbox"/>	CHD
<input checked="" type="checkbox"/>	Programmes	<input checked="" type="checkbox"/>	Hôpitaux de zones
<input checked="" type="checkbox"/>	Ordre National des Chirurgiens-Dentistes	<input checked="" type="checkbox"/>	Ordre National des Sages-Femmes
<input checked="" type="checkbox"/>	OMS	<input checked="" type="checkbox"/>	DSSA
<input checked="" type="checkbox"/>	Hôpitaux d'Instruction des Armées	<input checked="" type="checkbox"/>	PSSP

Objet : Retrait de lots de spécialités de médicaments antipaludiques.

Texte : Dans le cadre de la surveillance du marché au Bénin, l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique (ABRP) a effectué sur l'étendue du territoire national, des prélèvements de médicaments antipaludiques dans certaines officines de pharmacie.

A l'issus des analyses effectuées par l'Agence Nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau (ANCQ), il ressort que certains lots d'antipaludiques sont revenus non conformes.

Le tableau ci-après renseigne sur les détails de ces différents produits.

N°	Nom du produit	Principe actif	Numéro de lot	Laboratoire fabricant
1	Quinine sulfate tablets BP 300mg	Quinine sulfate	HQA20018A	Macleods Pharmaceuticals Ltd.
2	Sulfate de quinine comprimé 300mg	Quinine sulfate	L.190926E09	Jiangsu Ruinian Qianjin Pharmaceutical Co. Ltd
3	Quinine Philco 300mg injectable	Quinine sulfate	2006073	Philco Pharma
4	Quinine Philco 600mg injectable	Quinine dichlorhydrate	2107044	Philco Pharma



5	Quinine dihydrochloride 600mg TONGMEI injectable	Quinine dihydrochloride	180721	TONGMEI Laboratoire
6	Quinine dichlorhydrate injectable 300mg injectable	Quinine dichlorhydrate	210323	Tianjin Kingyork Group Hubei Tianyao Pharma Co. Ltd.
7	Quinine dichlorhydrate 600mg injectable	Quinine dihydrochloride	201207	Jiangsu Ruinian Qianjin Pharmaceutical Co. Ltd
8	Quinine dichlorhydrate 600mg TONGMEI injectable	Quinine dichlorhydrate	280121	TONGMEI Laboratoire
9	Arthemether 40mg injectable Ubi	Artemether	191101	KPC Pharmaceutical

À cet effet, je voudrais inviter tous les établissements pharmaceutiques et toutes les structures sanitaires à **retirer de leurs stocks, les boîtes des lots susvisés et à les retourner, sans délai, aux Sociétés de Grossistes-Répartiteurs** pour les dispositions qui s'imposent.

J'attacherai du prix au strict respect de la présente mesure.



Dr Yossoumon CHABI
 Directeur Général

Ampliation : MS : ATCR